



Infos CNL Toison d'Or

Le 6 mars 2006

Violente expulsion à EFIDIS

Un homme, qui reprenait le paiement de ses loyers, a été expulsé sans ménagement.

Il venait pourtant de retrouver du travail après deux ans de chômage. Depuis juin, Mamadou Gaye avait repris le paiement de son loyer de 500 euros et remboursait 150 euros supplémentaires pour combler les arriérés de sa dette évaluée à plus de 10 000 euros. Il aurait pu, petit à petit, combler le déficit. Un plan d'apurement, conclu il y a quelque mois avec son bailleur, lui laissait à l'époque quarante-six mois pour s'acquitter de ses dettes. Au vu de ses moyens financiers nouveaux, cela aurait pu être possible. Mais...

Mais ce n'est pas la solution qui a été choisie. La procédure d'expulsion dont il faisait l'objet s'est emballée en juin, lorsque le bailleur a obtenu de la préfecture le concours de la force publique (CFP). Dès lors « que la procédure d'expulsion est lancée c'est dur à arrêter », explique le bailleur qui précise qu'il « n'y a en général pas de renégociation, à moins que le locataire fournisse la totalité de la dette », ce qui est « plutôt rare ».

Le concours de la force publique est de plus en plus accordé. Pourquoi ? En partie parce que l'État - via les préfectures -, lorsqu'il n'accorde pas ce concours, est tenu de dédommager les propriétaires qui ont obtenu l'expulsion des tribunaux

Mamadou Gaye faisait partie de ces personnes visées par une procédure CFP. Mercredi dernier, un commissaire est venu lui demander de quitter son logement. Ses meubles ont été mis dehors. Le comité local d'alerte et de solidarité contre les expulsions locatives a bien tenté de s'y opposer, mais rien n'y a fait. Pour dénoncer l'injustice à obliger cet homme de bonne foi qui avait repris le paiement de son loyer et de sa dette, le comité a donc réinstallé Mamadou Gaye dans son logement le lendemain. D'autant que, d'après le comité, aucune offre de relogement n'avait été proposée par la préfecture comme la loi l'y oblige. La mairie, engagée contre les expulsions locatives a entamé des discussions avec le bailleur. Mais celui-ci a porté plainte. Le vendredi 30 septembre, une douzaine de policiers, selon la mairie, la moitié, selon le commissariat du Kremlin-Bicêtre, est venue déloger Mamadou Gaye et l'a placé en garde à vue.

Pour Claudine Cordillot, maire de Villejuif, « les expulsions sont de plus en plus violentes et humiliantes (...). Certains policiers étaient armés et vêtus de gilet pare-balles comme s'ils avaient affaire à un dangereux criminel ». Pour la police, « la procédure normale a été respectée ». De même pour les menottes. « C'est classique, il n'y a que les grands vieillards que l'on ne menotte pas. » Mamadou Gaye n'a pas cette chance, il n'est pas encore vieux.

Cela s'est déroulé en Octobre 2005 à Villejuif dans un ensemble immobilier appartenant au groupe EFIDIS.

Pour le respect de la dignité de l'homme, plus jamais cela. Ensemble refusons l'inacceptable.

Hausse des loyers Hausse des charges
Diminution des aides à la personne
Diminution des indemnités de chômage
Précarité de l'emploi
Situation de famille
Maladie...

non !

aux expulsions

15 mars

FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE

Infos CNL Toison d'Or

**Tous ensemble
Contre les expulsions et
Pour le Droit au Logement
Manifestons Samedi 11 mars
14H place du Châtelet**

SEMAINE D'ACTION
NATIONALE
DU 11 AU 18 MARS 2006

la cni

CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT <http://cni.toisonor.free.fr>
8 RUE MERIEL BP 119 93104 MONTREUIL CEDEX
téléphone 01 48 57 04 64 contact cni@facni.com